

STAGES DE FORMATION

Chers amis,

Fidèles à nos engagements, nous sommes à vos côtés pour vous encourager à maintenir et développer des activités physiques et sportives. La toute première mesure est d'accompagner les bénévoles qui n'hésitent pas à encadrer, avec enthousiasme et dévouement ces activités et prendre des responsabilités au sein du Comité départemental.

Dans ce but, nous vous encourageons à vous faire connaître pour tout besoin en la matière.

Vous avez ci-après, la procédure et les conditions d'organisation de ces stages.

Nous sommes heureux de pouvoir vous apporter cette aide technique en formant ceux et celles qui encadrent, sans que vous ayez à rémunérer les intervenants.

En effet, les frais des formateurs sont entièrement à la charge de la Fédération.

A l'issue de ces sessions, une attestation est délivrée aux stagiaires, leur donnant la légitimité nécessaire pour encadrer un groupe pour une activité donnée.

J'espère avoir suscité ainsi l'engagement des bonnes volontés ou, du moins, l'avoir facilité en répondant à vos attentes.

Bien cordialement,

Le Président, Sylvain Piederrière

Étape 1

- Choix par le Comité départemental d'un stage de formation parmi ceux proposés par la Fédération OU demande à la Fédération à partir des besoins du terrain ET accord sur le type de formation à mettre en place.
- Diffusion par la Fédération de l'information auprès d'autres Comités départementaux de la région pour optimiser le stage.
- Demande de formation transmise par la Fédération à l'intervenant concerné.

Étape 2

- Mise en relation du Président du comité départemental référent (ou autre responsable) et de l'intervenant pour convenir des modalités pratiques (dates/lieux/contenus/reenseignements pratiques) en tenant la Fédération informée de l'évolution des échanges. Ci-dessous, extrait des conditions d'organisation du stage :

Modalités de prise en charge des frais :

<p>A la charge du/des Comité(s) départemental(aux) bénéficiant du stage (ou des sections, ou des stagiaires, au choix du/des Comité(s) départemental(aux))</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport) ▪ Hébergement) des stagiaires ▪ Restauration) ▪ Location de salle ▪ Location de matériel
<p>A la charge de la Fédération</p>	<p>Tous les frais concernant l'intervenant (qui seront réglés par lui et facturés à son nom) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport (billet de train ou autre / voiture personnelle, kilométrage selon Mappy) ▪ Hébergement et petit déjeuner (à hauteur maximum de 100 € à Paris / 80 € en Province) ▪ Restauration (à hauteur maximum de 30 € à Paris / 25 € en Province)

- Transmission à la Fédération des modalités pratiques pour accord et établissement des documents.

Étape 3

- Convention et conditions d'organisation du stage → adressés par la Fédération au Comité départemental où aura lieu le stage.
A retourner dûment complétés et signés à la Fédération.
- Ordre de mission et feuille de frais → adressés par la Fédération à l'intervenant.
Ordre de mission à retourner dûment complété et signé à la Fédération avant le stage. Feuille de frais à retourner dûment complétée et signée après le stage avec justificatifs des dépenses.